



Indexation pension alimentaire

Par Lyne_c

Bonjour, suite au jugement rendu en juin 2012 fixant une pension alimentaire de 100 euros par enfant ainsi qu'une indexation tout les 5 juin de chaque année, mon ex conjoint à toujours versé la pension alimentaire mais n'a jamais payé l'indexation. Puis-je réclamer le remboursement sur les 5 dernière année ou est il trop tard ?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse

Par yapasdequoi

Bonjour,

Non il n'est pas trop tard. Cet "oubli" de l'indexation est considéré comme un impayé. Vous pouvez vous faire aider de la CAF.

Par Lyne_c

Merci de votre réponse, je ne comprenais pas le délai de prescription de 5 ans, je pensait que c'était 5 ans à partir du jugement et pensait donc qu'il était trop tard.

Par yapasdequoi

Non c'est sur les 5 dernières années.
soit depuis mars 2018